



Agence Exécutive Education, Audiovisuel & Culture

PLAN DE GESTION 2007¹

Version finale

Activités opérationnelles

¹ Le plan de gestion 2007 de l'Agence exécutive est établi sur base des programmes de travail 2007 en matière de subventions et de marchés des DG de tutelles adoptés par la Commission en 2007 ou en cours d'adoption. D'autre part, conformément à l'article 9 § 2 du Règlement N° 58/2003 et aux lignes directrices relatives à la mise en place et au fonctionnement d'agences exécutives (SEC(2006)662), le plan de gestion 2007 de l'Agence est soumis à la consultation interservices et approuvé par la Commission. Il sera ensuite adopté formellement par le Comité de direction.

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
1. <u>Mission de l'Agence</u>	3
2. a) <u>Objectifs généraux</u>	4
b) <u>Priorités pour l'année 2007</u>	4
c) <u>Défis principaux pour l'année 2007</u>	4
d) <u>Indicateurs de performance</u>	5
3. <u>Ressources</u>	6
4. <u>Activités ABB par domaine</u>	7
4.1. <u>Domaines EDUCATION ET CULTURE, y compris relations extérieures</u>	7
A) <u>ACTIVITÉ "EDUCATION ET FORMATION</u>	7
A1. <u>Programme "Education et Formation tout au long de la vie"</u>	7
A2. <u>Programme "Erasmus Mundus" et "Fenêtres" additionnelles</u>	14
A3. <u>Coopération extérieure</u>	18
A4. <u>Accords spécifiques avec les Etats-Unis et le Canada</u>	21
B) <u>ACTIVITÉ "CULTURE"</u>	24
• Culture 2007	
C) <u>ACTIVITÉ "JEUNESSE"</u>	28
• Jeunesse en action	
D) <u>ACTIVITÉ "CITOYENNETÉ"</u>	32
• Citoyens pour l'Europe	
4.2. <u>Domaine SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION ET MEDIAS</u>	35
E) <u>ACTIVITÉ "AUDIOVISUEL"</u>	35
• Programme de soutien au secteur audiovisuel européen (Média 2007), y compris l'initiative i2i audiovisuel	

1. Mission de l'Agence

L'Agence Exécutive Education, Audiovisuel et Culture a pour mission de mettre en œuvre certains volets des programmes communautaires dans les domaines de l'éducation, la formation professionnelle, la culture, l'audiovisuel, la citoyenneté et la Jeunesse. L'année 2007 verra la mission de l'Agence Exécutive s'étendre à de nouveaux programmes, y compris à davantage de fenêtres de coopération extérieure.

La mission de l'agence est encadrée par les dispositions générales qui régissent le recours à une agence exécutive, notamment par le règlement cadre (CE) 58/2003 du Conseil du 19 décembre 2002. Dans le cadre de l'extension du mandat de l'Agence, les actes juridiques établissant l'Agence² et portant délégation³ en vue de l'exécution de tâches spécifiques feront l'objet de nouvelles décisions de la Commission en 2007.

L'Agence accomplit sa mission dans un esprit de totale coopération et transparence vis-à-vis de ses directions générales de tutelle au sein de la Commission.

Entité créée aux fins d'assurer le meilleur service possible aux bénéficiaires des programmes communautaires, l'Agence vise à devenir un centre d'excellence par sa valeur ajoutée en tant que mode de gestion et sa culture du client, en concentrant son activité sur la gestion de programmes qu'elle assure en pleine conformité avec la réglementation financière et les principes de bonne gestion financière.

² Décision 2005/56/CE de la Commission du 14 janvier 2005, modifiée par la décision 2007/114/CE du 8 février 2007.

³ Décision de la Commission du 26 avril 2007 (C/2007/1842) portant délégation à l'Agence exécutive en vue de l'exécution de tâches liées à la mise en œuvre de programmes communautaires dans les domaines de l'éducation, de l'audiovisuel et de la culture.

2. Objectifs généraux de l'Agence, priorités et défis pour l'année 2007, et indicateurs de performance

a) Objectifs généraux

Les objectifs opérationnels généraux de l'Agence sont :

- Assurer de façon optimale la gestion de certaines interventions soutenues par les programmes communautaires concernés, à travers la prise en charge directe des volets pour lesquels elle a reçu délégation
- Assister la Commission en ce qui concerne certaines questions plus générales liées à la mise en oeuvre de ces programmes.

b) Priorités pour l'année 2007

Dans ce contexte, les priorités pour l'Agence en 2007 sont les suivantes:

- Consolider l'organisation interne suite à l'extension du mandat de l'Agence et adapter les procédures de gestion financière et opérationnelle à la nouvelle génération des programmes 2007-2013;
- Assurer le démarrage de la nouvelle génération des programmes et la clôture des projets de la génération antérieure dans le respect des exigences de régularité et de bonne gestion financière;
- Préparer la reprise, dans les meilleures conditions, des activités confiées par la Commission à Deloitte pour l'unité Européenne Eurydice et à la Fondation européenne pour la Formation pour les travaux d'assistance technique du programme Tempus⁴.

c) Défis principaux pour l'année 2007

En parallèle à la réalisation de ces priorités, l'Agence s'appliquera à relever les défis suivants de l'année 2007:

- Mettre en œuvre les actions correspondant au cycle de vie des projets pour la première année de la nouvelle génération des programmes dans les délais impartis;
- Mettre en œuvre les actions nécessaires à l'extension du mandat de l'Agence en 2007 (external cooperation window, accords Etats-Unis/Canada, fenêtres additionnelles EM (Western Balkans / pays ACP), volets additionnels pour les nouveaux programmes LLP, Culture, Jeunesse);
- Mener à bien les actions préparatoires (recrutements, logistique, définition des procédures, transfert de données) nécessaires à la reprise des activités Eurydice et Tempus dans le cadre de l'extension du mandat de l'Agence en 2008;
- Simplifier les mécanismes de soumission des propositions et de gestion des projets (recours aux forfaits et aux décisions);
- Développer les activités de communication vis-à-vis des bénéficiaires potentiels et de valorisation des volets des programmes délégués à l'Agence de manière cohérente avec les activités correspondantes des DG de tutelle;
- Consolider les relations avec les 2 DG de tutelle actuelles (DG EAC et INFSO) et de mettre en place celles-ci avec la DG AIDCO en tant que 3^{ième} DG de tutelle, suite à l'extension du mandat de l'Agence au domaine coopération extérieure;
- Moderniser, rationaliser les systèmes d'information utilisés, notamment par la mise en production des premiers modules SYMMETRY;
- Consolider la mise en œuvre des standards de contrôle interne ainsi que la gestion comptable du budget de fonctionnement et des crédits opérationnels délégués par la Commission, tout en finalisant l'apurement du poids du passé, entamé en 2006.

⁴ Sous réserve de l'extension du mandat de l'Agence pour cette dernière activité.

d) **Indicateurs de performance**

Afin de pouvoir assurer le suivi des performances de l'Agence et prendre les mesures appropriées éventuelles grâce à une information opérationnelle appropriée, des indicateurs communs ont été élaborés pour les Activités opérationnelles de l'Agence.

Ces indicateurs, en tant qu'outil de pilotage et système d'alerte, permettront de vérifier les progrès réalisés dans l'achèvement des objectifs spécifiques définis en matière de gestion opérationnelle des volets de programme délégués à l'Agence.

Ces indicateurs ciblent notamment les processus, les procédures de gestion et l'exécution des crédits. Ils ne concernent pas les Activités de support administratif et de coordination et communication de l'Agence pour lesquelles des indicateurs spécifiques sont repris sous ces même Activités.

Dans le cadre de la *gestion des projets des nouveaux programmes ou de programmes en cours*, les indicateurs suivants ont été définis:

- Budget géré⁵
- Nombre d'appels à propositions préparés en coopération avec la Commission et publiés⁶
- Nombre de projets 2007
- Application conforme des critères de sélection et d'attribution
- Respect du planning établi (roadmap) pour chaque volet/action
- Taux d'exécution des crédits d'engagement (99 % au 31/12/2007)
- Taux d'exécution des crédits de paiement (99 % au 31/12/2007)
- Approbation des rapports et paiement des factures endéans les 90 jours
- Organisation des réunions thématiques et/ou de clustering
- Respect des règles financières et comptables

En ce qui concerne *l'achèvement des projets de programmes antérieurs*, les indicateurs de performance suivants ont été établis:

- Nombre d'engagements dont la DLE est dépassée depuis plus de 6 mois - Cible: 0
- Nombre d'engagements dormants (RAL anormal) – Cible: 90% traités au 31/12/2007
- Mise en œuvre des actions de suivi des OR – Cible: 90% au 31/12/2007
- Audit: Suivi des conclusions des rapports d'audit (contrôles sur place), endéans les 2 mois après réception⁷ et déroulement des audits financiers (contrôles sur place) conformément aux plans établis
- Taux d'exécution des crédits de paiement – Cible: 95% au 31/12/2007
- Approbation des rapports et paiement des factures endéans les 90 jours
- Résultat des appels à propositions 2006 publiés sur le site web de l'Agence
- Déroulement des visites de monitoring selon les plans établis
- Nombre de projets clôturés en 2007
- Organisation des réunions thématiques et/ou de clustering
- Respect des règles financières et comptables

⁵ La répartition du budget géré par l'Agence est établie sous chaque Activité par programme/actions

⁶ La publication pouvant être effectuée par l'Agence ou par la Commission, s'il s'agit d'appel à propositions commun ou inséré dans un guide programme.

⁷ En ce qui concerne le programme Erasmus Mundus et les fenêtres externes, cet indicateur est remplacé par le suivant: "Lancement des audits (cible: 10% des projets terminés)"

3. Ressources

Ressources humaines

Le tableau suivant présente les effectifs cibles de l'agence pour l'année 2007 et est en phase avec la fiche financière proposée pour le renouvellement de l'Agence.

ACTIVITES	Temporary staff	Contractual agents	Other outside personnel	Total
Education – 1502-1908-1910-2202 et FED	34	90	0	124
Culture - 1504	4	21	0	25
Jeunesse - 1505	5	20	0	25
Citoyenneté - 1506	8	20	0	28
Audiovisuel - 0906	12	56	0	68
Support administratif	16	38	5	59
Coordination et Communication	4	7	0	11
TOTAL *	83	252	5	340

(*) - dont 3 AT adoptés dans le BRS 2007/04 (pour External Cooperation Window et Western Balkans window).

- Les effectifs AC intègrent 1 AC financé par les fonds FED et les agents contractuels (4) nécessaires pour la gestion des volets additionnels (marchés et organismes art. 54.2). Ce dernier ne se traduit pas par une augmentation des coûts de gestion, compte tenu du nombre de temps partiels/CCP/congés parentaux au sein de l'Agence.

Ressources financières (€ x 1000) (crédits d'engagement)

ACTIVITES		Operational Expenditure	Administrative expenditure (Agency operating budget)	Total
Education	Titre 15 (EAC) – 15020205/150203/150222	172.848		236.749
	Titres 19, 22 et FED (AIDCO et ELARG)	63.901 (**)		
Culture - 1504		42.503		42.503
Jeunesse - 1505		18.856		18.856
Citoyenneté - 1506		18.399		18.399
Audiovisuel - 0906		77.137		77.137
Support administratif		-	36.135 (*)	36.135
Coordination et Communication		-	-	0
Total of financial resources managed by the Agency		393.644	36.135	429.779

(*) - Budget révisé dans le cadre du virement global dont 50.000 € pour la gestion du FED

- 36.027 mio € venant des lignes de subvention à l'AE et 108.000 € crédits C4 venant du Centre de Traduction

(**) dont 4,8 mio € pour le FED

4. Activités ABB par domaine

4.1. DOMAINES EDUCATION ET CULTURE, Y COMPRIS RELATIONS EXTÉRIEURES

A. ACTIVITÉ "EDUCATION ET FORMATION"⁸ (Unités P1, P2, P3 et P4)

Introduction

Cette Activité comprend les objectifs de l'Agence exécutive en ce qui concerne les programmes d'action communautaire dans le domaine de l'éducation et de la formation pour lesquels l'exécution de certaines actions spécifiques a été déléguée à l'Agence exécutive.

Le cadre d'intervention de l'Agence concerne notamment le nouveau programme "Education et Formation tout au long de la vie" et le programme "Erasmus Mundus" pour améliorer la qualité de l'enseignement supérieur et promouvoir la compréhension interculturelle au travers de la coopération avec les pays tiers.

En outre, en complément et en synergie avec le programme "Erasmus Mundus", les interventions de l'Agence portent également sur des actions de coopération avec certains pays tiers dans le domaine de l'éducation ainsi que sur les accords spécifiques avec les Etats-Unis et le Canada.

A.1. PROGRAMME EDUCATION ET FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE (Unités P1, P2 et P3) – 15 02 22

Dans le cadre de l'Activité "Education et Formation", l'Agence concentrera en 2007 ses efforts à la mise en œuvre du "**Programme d'action dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie**" établi pour la période 2007-2013, pour les volets qui lui sont délégués.

L'objectif principal du programme est de :

- Renforcer la contribution de l'éducation et de la formation au processus de Lisbonne afin de doter l'Union européenne de l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde.

En particulier, ce nouveau programme vise à moderniser et à adapter les systèmes d'éducation et de formation des Etats membres et à apporter une valeur ajoutée européenne aux citoyens participant aux actions du programme en matière de mobilité et d'autre forme de coopération. Il entend également favoriser les échanges, la coopération et la mobilité entre les systèmes et pratiques d'éducation et de formation au sein de la Communauté.

En vue de contribuer à la réalisation de cet objectif et en ligne avec les objectifs spécifiques établis par la DG EAC dans son Plan de gestion 2007 en ce qui concerne les domaines de l'éducation et de la formation, *l'Agence exécutive contribue à la mise en œuvre d'une part, des quatre sous-programmes sectoriels "Comenius", "Erasmus", "Leonardo da Vinci" et "Grundtvig" et d'autre part, d'activités-clés des sous-programmes "transversal" et "Jean Monnet".*

⁸ Activité ABB 1502 "Education et Formation tout au long de la vie, notamment le multilinguisme"
 Activité ABB 1910 "Relations avec l'Asie, l'Asie centrale et les pays situés à l'Est de la Jordanie"
 Activité ABB 1908 "Politique européenne de voisinage et de Relations avec la Russie – Coopération financière"
 Activité ABB 2202 "Aide à la transition et au renforcement des institutions en faveur des pays candidats potentiels"

1. Objectif spécifique de l'Agence et actions majeures concernant le nouveau programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (15 02 22)

L'objectif spécifique de l'Agence en 2007 est de soutenir, par le biais de subventions communautaires, les besoins spécifiques en matière i) d'enseignement et de formation à tout niveau, ii) de coopération, recherche et innovation, iii) d'apprentissage des langues, iv) de technologies de l'information et de la communication (TIC) et v) d'intégration européenne, dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie.

Ces subventions sont octroyées suite à un appel à propositions général 2007 et à des appels à propositions spécifiques.

Au sein de l'Agence, les **unités P1, P2 et P3** sont chefs de file pour l'achèvement de cet objectif et pour la réalisation des actions déléguées à l'Agence pour chacun des sous-programmes concernés.

Les sous-programmes et actions spécifiques de l'Agence sont détaillés ci-après.

1.1. Sous-programmes sectoriels "Comenius", "Grundtvig", "Erasmus", "Leonardo da Vinci" et "Transversal" (unités P1, P2 et P3)

- Par le biais du sous-programme sectoriel "*Comenius*" (unité P1), le soutien communautaire tend à favoriser parmi les jeunes et le personnel éducatif, la connaissance et une meilleure compréhension de la diversité des cultures et des langues européennes ainsi que la valeur de cette diversité. Il aide également les jeunes à acquérir les qualifications et les compétences vitales de base qui sont nécessaires à leur développement personnel, à leur activité professionnelle future et à une citoyenneté européenne active.
- Le sous-programme sectoriel "*Grundtvig*" (unité P1) veut répondre au défi que pose une population européenne vieillissante dans le domaine de l'éducation et aider à fournir aux adultes des parcours pour améliorer leurs connaissances et compétences.
- Le sous-programme sectoriel "*Erasmus*" (unité P2) vise à appuyer la réalisation d'un espace européen de l'enseignement supérieur et à renforcer la contribution de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle supérieure au processus d'innovation.
- Le sous-programme sectoriel "*Leonardo da Vinci*" (unité P3) a pour objectif d'aider les participants aux formations et aux activités de formation supplémentaires à acquérir et à utiliser des connaissances, des aptitudes et des qualifications en vue de faciliter l'épanouissement personnel, l'aptitude à l'emploi et la participation au marché du travail européen. Ce sous-programme vise également l'amélioration de la qualité et l'innovation dans les systèmes, les institutions et les pratiques de l'enseignement et de la formation professionnels. En outre, par ses actions, il tend à améliorer l'attrait de l'enseignement et de la formation professionnels ainsi que de la mobilité pour les employeurs et les particuliers et à faciliter la mobilité des personnes en formation professionnelle.
- Le sous-programme "*Transversal*" comporte 4 activités-clés {Key Activity (KA)} portant respectivement sur:
 - 1) la coopération et l'innovation politiques (KA 1) (unités P1, P2 et P3);
 - 2) la promotion de l'apprentissage des langues (KA 2) (unité P1);
 - 3) le développement d'un contenu, de services, de pédagogies et de pratiques innovants fondés sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) (KA 3) (unité P1);

- 4) la diffusion et l'exploitation des résultats des actions soutenues au titre du programme et de programmes connexes antérieurs et à l'échange de bonnes pratiques (KA 4) (unité P3).

Le sous-programme "Transversal" vise à encourager la coopération européenne dans les domaines couverts par les sous-programmes sectoriels et à promouvoir la qualité et la transparence des systèmes éducatifs et de formation des Etats membres.

1.1.1. Actions

Dans le cadre des sous-programmes Comenius, Erasmus, Leonardo da Vinci, Grundvig et certaines activités-clés du sous-programme transversal, l'Agence (unités P1, P2 et P3) soutient les actions communes reprises ci-dessous:

- Les projets multilatéraux (Actions 1.4, 2.6, 3.5, 4.4, 6.1, 7.1, 8.1);
- Les réseaux multilatéraux (Actions 1.5, 2.7, 3.6, 4.5, 6.2, 7.2);
- Les mesures d'accompagnement (Action 1.6, 2.8, 3.7, 4.6, 6.3).

Plus spécifiquement, dans le cadre du sous-programme "Comenius", l'Agence (unité P1) met en œuvre à partir de 2007:

- Les actions eTwinning (Actions 1.7 (marché) et 1.8).

En ce qui concerne le sous-programme "Erasmus", l'Agence (unité P2) contribue également à la réalisation de l'action:

- Organisation de la mobilité (Action 2.2) dans le cadre de l' "Erasmus University Charter".

Pour le sous-programme "Leonardo da Vinci", l'Agence (unité P3) assure en 2007 la gestion des actions suivantes:

- Suivi du processus de Copenhague (Action 3.10) – Study to report on progress made against priorities and strategies agreed at Maastricht in 2004 and Helsinki in 2006. To prepare prior to the Ministerial meeting in December 2008 (marché)
- Formateurs et enseignants in VET (vocational education and training) – seminars/workshops (Action 3.11) (marché)

En ce qui concerne l'activité-clé 1) du sous-programme "Transversal", l'Agence mènera à bien les actions portant sur:

Unité P1:

- Study on indicators on ICT for learning (Action 5.13) (marché)

Unité P2:

- NARICs (centres nationaux d'information sur la reconnaissance académique des diplômes (Action 5.18)

Unité P3:

- Les études et recherches comparatives (Action 5.2)
- D'autres initiatives telles que les projets "cadre européen des qualifications" (EQF) (Action 5.3)
- Development of indicators on CIVICS/education for active citizenship (International Civic and Citizenship Education Study) (Action 5.9)
- Feasibility study on the collection of data on Socio-Economic Background of learners (Indicators SEB learners) (Action 5.10) (marché)
- Development of new indicators on Learning to learn competences (Action 5.11)

- Development of indicators on the Professional Development (PD) of teachers (Action 5.12)
- Subventions Euroguidance (Action 5.20)
- Europass (Action 5.21).
- Study on the socio-economic impact of mobility for learning purposes (Action 5.23) (marché)

En ce qui concerne l'Activité-clé Language Learning (KA 2) du sous-programme "Transversal", l'Agence (unité P1) assurera la réalisation de l'action visant la promotion de l'apprentissage des langues et la diversité linguistique par le biais d'études.

- Studies – promotion of language learning and linguistic diversity (Action 6.6) (marchés)

En ce qui concerne l'Activité-clé ICT (KA 3) du sous-programme "Transversal", l'Agence (unité P1) mettra également en œuvre à partir de 2007 les actions suivantes:

- Impact assessment of the use of ICT in European Educational Systems (Action 7.3) (marché)

Par ailleurs, l'Agence prend les initiatives préparatoires nécessaires à la gestion des activités "Eurydice" à partir de 2008.

1.2. Sous-programme "Jean Monnet" (unité P2)

Le sous-programme "*Jean Monnet*" a pour objectif de stimuler les activités d'enseignement, de recherche et de réflexion dans le domaine des études sur l'intégration européenne.

A cette fin, il soutient l'existence d'un certain nombre d'établissements et d'associations se concentrant sur des questions relatives à l'intégration européenne et sur l'éducation et la formation dans une perspective européenne.

En ce qui concerne la mise en œuvre du sous-programme "Jean Monnet", l'Agence (unité P2) gère l'ensemble des actions reprises sous l'activité-clé 1 (KA 1), "Action Jean Monnet", comme suit:

- Projets unilatéraux et nationaux:
 - Chaire Jean Monnet, centres d'excellence et modules d'enseignement Jean Monnet (Action 9.1)
 - Associations réunissant des professeurs et des chercheurs (Action 9.2)
 - Activités d'information et de recherche (Action 9.3)
- Projets et réseaux multilatéraux de recherche (Action 9.4)

Par rapport à l'activité-clé 3 (KA 3), "Octroi de subventions de fonctionnement pour soutenir des établissements et associations européens dans le domaine de l'éducation et de la formation", l'Agence met en œuvre l'action suivante:

- Associations actives dans le domaine de l'éducation et de la formation (Action 11.1), à l'exception des bénéficiaires désignés.

2. Principales activités des unités P1, P2 et P3 concernant le programme "Education et formation tout au long de la vie" et l'achèvement des projets des programmes antérieurs

En vue de réaliser l'objectif spécifique de l'Agence repris au § 1, **les unités P1, P2 et P3** assureront l'organisation des réunions d'experts pour l'évaluation des propositions, proposeront une liste de projets sélectionnés pour prise de décision par l'ordonnateur, ou par la Commission si la procédure de comitologie est d'application, se chargeront de l'engagement et de la contractualisation des projets retenus ainsi que des préfinancements et le cas échéant, des paiement de soldes. Les unités P1, P2 et P3 assureront également le suivi des projets (avenants, visites de monitoring). Par ailleurs, le cas échéant, elles veilleront à la passation de marchés et à la gestion des contrats subséquents en vue de bénéficier de la prestation de services, notamment en matière d'études.

Les unités P1, P2 et P3 assureront également la préparation des appels à propositions 2008.

En parallèle à la mise en œuvre des actions du nouveau programme "Education et formation tout au long de la vie", **les unités P1, P2 et P3** poursuivront en 2007 la gestion des projets non clôturés des années antérieures et concernant notamment les programmes d'action communautaire "Leonardo da Vinci" (unité P3), "Socrates" (unités P1 et P2), eLearning (apprendre en ligne) (unité P1) et "Promotion des organismes actifs au niveau européen et le soutien d'activités ponctuelles dans le domaine de l'éducation et de la formation" (unité P2) délégués à l'Agence et qui arrivent à échéance fin 2006. Ceci implique le monitoring de ces projets, l'évaluation des rapports intermédiaires et finaux, la conclusion éventuelle d'avenants, les paiements intermédiaires et de soldes, les opérations de dégageant et de recouvrement (le cas échéant).

3. Tableau de programmation 2007 (LLP)

Le tableau ci-après reprend certains indicateurs spécifiques aux actions du programme "Education et de Formation tout au long de la vie" déléguées à l'Agence.

PROGRAMMATION 2007 150222

Programme d'Education et de Formation tout au long de la vie - LLP						
Index	Sous-programmes, activités-clés et actions	Budget total	Nombre d'interventions	Particip. Moyenne / intervention	Date publication AO/AP	Dates de début de contractualisation
1	Sous-Programme sectoriel Comenius (Unit P1)					
1.4	Multilateral projects	9.410.000	40	235.250	déc-06	Juil-07
1.5	Networks	2.843.000	8	355.375	déc-06	Juil-07
1.6	Accompanying measures Projects	409.000	3	136.333	déc-06	Juil-07
1.7	eTwinning CSS (marché)	1.000.000	1	1.000.000	mars-07 ⁹	Sept-07
1.8	eTwinning NSS	8.650.000	30	288.333	-	Sept-07
2	Sous-Programme sectoriel Erasmus (Unit P2)					
2.2.	Organisation of Mobility (Erasmus University Charter)	na	2700 (no budget impact)	na	déc-06	Not applicable (selected institutions known in May-07)
2.6	Multilateral projects	10.842.000	45	240.933	déc-06	juil-07
2.7	Networks	7.160.000	20	358.000	déc-06	juil-07
2.8	Accompanying measures Projects	873.000	7	124.714	déc-06	août-07

⁹ Preparation and publication by DG EAC

3	Sous-Programme sectoriel Leonardo da Vinci (Unit P3)					
3.5	Multilateral projects: Development of innovation, support to Copenhagen/Maastricht	7.160.000	18	397.778	déc-06	Juil-07
3.6	Networks	3.682.000	10	368.200	déc-06	Juil-07
3.7	Accompanying measures	614.000	5	122.800	déc-06	août-07
3.10	Copenhagen/Maastricht follow up (study) (marché)	500.000	1	500.000	Juil-août-07	Dec-07
3.11	Teachers and Trainers in Vocational Education and Training (VET) (marché)	250.000	1	250.000	Juil-août-07	Dec-07
4	Sous-Programme sectoriel Grundtvig (Unit P1)					
4.4	Multilateral projects: transfer and development of innovation	14.360.000	60	239.333	déc-06	Juil-07
4.5	Networks	2.557.000	7	365.286	déc-06	Juil-07
4.6	Accompanying measures	256.000	2	128.000	déc-06	Juil-07
5	Sous-Programme transversal					
KA1	Key Activity 1: Policy Cooperation and Innovation (Units P1, P2 and P3)					
5.2	Studies and comparative research (Unit P3)	3.171.000	5	634.200	déc-06	Sep-07
5.3	Other initiatives: EQF Projects (Unit P3)	2.000.000	18	111.111	mai-07	Août 07
5.9	Development of indicators on CIVICS/education for active citizenship (Unit P3)	1.600.000	20	80.000	-	Août 07
5.10	Feasibility study on the collection of data on socio-economic background (Indicators SEB Learners) (marché) (Unit P3)	200.000	1	200.000	Juil-Août-07	Dec-07
5.11	Development of new indicators on Learning to learn competences (Unit P3)	750.000	10	75.000	-	Août 07
5.12	Development of indicators on the professional development of teachers PD (Unit P3)	1.000.000	20	50.000	-	Août 07
5.13	Study on Indicators on ICT for learning (marché) (Unit P1)	140.000	1	140.000	Juil-août-07	Dec-07
5.18	NARIC (Unit P2)	225.000	6	37.500	juil-07	Sept-07
5.20	Euroguidance (Unit P3)	2.228.940	33	67.544	-	août 07
5.21	Europass (Unit P3)	1.925.651	33	58.353	-	août 07
5.23	Study on the socioeconomic impact of mobility for learning purposes (marché) (Unit P3)	200.000	1	200.000	Juil-Août-07	Dec-07
KA2	Key Activity 2: Language Learning (Unit P1)					
6.1	Multilateral projects: Language tools (new language materials / online courses / awareness raising)	6.447.000	16	402.938	déc-06	Août-07
6.2	Networks	2.500.000	7	357.143	déc-06	Août-07
6.3	Accompanying measures	200.000	2	100.000	déc-06	Août-07
6.6	Studies - promotion of language learning and linguistic diversity	300.000	3	100.000	Juil-août-07	Déc-07
KA3	Key Activity 3: ICT (Unit P1)					
7.1	Multilateral projects	6.500.000	16	406.250	déc-06	Août-07
7.2	Networks	2.000.000	6	333.333	déc-06	Août-07
7.3	Impact assessment of the use of ICT in European educational systems (marché)	400.000	1	400.000	Juil-Août-07	Dec-07
KA4	Key Activity 4: Dissemination and Exploitation of Results (Unit P3)					

8.1	Multilateral projects	2.864.000	12	238.667	déc-06	Sept-07
9	Sous-Programme Jean Monnet (Unit P2)					
KA1	Key Activity 1: Jean Monnet Action - Art. 3.3(a)					
9.1	Unilateral projects: Jean Monnet Chairs, Centres of Excellence and Modules	3.120.000	125	24.960	déc-06	juin-07
9.2	Unilateral projects: Associations of Professors and Researchers	61.000	3	20.333	déc-06	juin-07
9.3	Unilateral projects: Information and research activities	1.025.044	21	48.812	déc-06	juin-07
9.4	Multilateral projects: Research groups	205.000	2	102.500	déc-06	juin-07
KA3	Key Activity 3: operating grants to support other institutions and associations - Art. 3.3(c)					
11.1	Associations active in the field of education and training	1.700.000	15	113.333	mars-07	sept-07
Total		111.328.635	635 (+ 2700 of Action 2.2 (no budget impact))	175.321		

4. Achèvement des programmes antérieurs dans le domaine de l'éducation et de la formation (15 02 09)

Le tableau ci-après reprend les prévisions de paiement 2007 pour les actions des programmes antérieurs dans le domaine de l'éducation et de la formation déléguées à l'Agence.

Article 15 02 09 — Achèvement des programmes antérieurs dans le domaine de l'éducation et de la formation		
15.020900.00.1	Promotion des organismes actifs au niveau européen- soutien d'activités ponctuelles dans le domaine de l'éducation et de la formation (RAL de la ligne ex-ligne B3-304 – action Jean Monnet avant 2005)	909.000
15.020900.01.1	Promotion des organismes actifs au niveau européen- soutien d'activités ponctuelles dans le domaine de l'éducation et de la formation (y compris le RAL de l'ex-ligne B3-1000)	2.732.000
15.020900.01.2	Socrates	34.142.000
15.020900.01.3	E-Learning	5.715.000
15.020900.01.5	Leonardo da Vinci	3.800.000
Total*		47.298.000

* Suivant BIP ("Budget Implementation Plan") / aménagements à être effectués dans les prochaines semaines.

A.2. PROGRAMME ERASMUS MUNDUS ET FENETRES ADDITIONNELLES (Unit P4) (15 02 02 05, 22 02 02, 22 02 05 02, 19 10 01 01 et FED)

Dans le cadre de l'Activité "Education et Formation", l'Agence poursuivra en 2007 ses efforts à la mise en œuvre du programme "**Erasmus Mundus**" établi pour la période 2004-2008, en ce qui concerne les volets qui lui sont délégués. Le programme Erasmus Mundus est un programme de coopération et de mobilité au niveau de l'enseignement supérieur qui fait valoir dans le monde entier l'image de l'Union européenne en tant que centre d'excellence dans le domaine de l'enseignement.

Ce programme a pour objectif principal d'améliorer la qualité de l'enseignement supérieur au sein de l'Union européenne et de promouvoir la compréhension interculturelle au travers de la coopération avec les pays tiers afin de relever les défis et de répondre aux besoins résultant de l'internationalisation de l'enseignement supérieur.

Dans le cadre de l'achèvement de cet objectif et en ligne avec les objectifs spécifiques établis par les DG EAC et AIDCO dans leur Plan de gestion 2007, l'Agence exécutive *contribue à la mise en œuvre des 4 actions du programme "Erasmus Mundus", y compris des "fenêtres" (windows) par lesquelles des bourses supplémentaires sont allouées à des ressortissants de l'Inde, la Chine et certains pays des Balkans occidentaux et des pays ACP.*

1. Objectif de l'Agence et actions concernant le programme "Erasmus Mundus" et les "fenêtres"

Dès lors, pour 2007, l'objectif spécifique de l'Agence est de soutenir, par le biais de subventions communautaires, des cours de masters organisés par des établissements et organismes publics ou privés d'enseignement supérieur, des étudiants, universitaires ou spécialistes enseignant ou menant des recherches et le personnel participant directement à l'enseignement supérieur dans la perspective de l'internationalisation grandissante de l'enseignement supérieur.

Ces subventions sont octroyées suite à des appels à propositions.

Au sein de l'Agence, **l'unité P4** est chef de file pour la réalisation de cet objectif et mettre en œuvre les actions et mesures suivantes déléguées à l'Agence.

1.1. Masters Erasmus Mundus UE (Action 1)

Cette action a pour objectif de favoriser une offre de qualité en matière d'enseignement supérieur, présentant une valeur ajoutée proprement européenne et exerçant un attrait à la fois dans l'Union européenne et au-delà de ses frontières. L'Agence met en œuvre l'intégralité de cette action qui consiste principalement à identifier et à distinguer, grâce à un label européen, un ensemble de cours-hôtes européens de troisième cycle (masters) en vue de renforcer l'attrait et la visibilité de l'enseignement européen, en encourageant les universités européennes à exploiter conjointement leurs avantages comparatifs.

1.2. Bourses d'études¹⁰, y compris les fenêtres additionnelles "Balkans occidentaux"¹¹, "Asie"¹², "pays ACP"¹³ (Action 2)

Cette action vise à encourager les diplômés et les universitaires hautement qualifiés du monde entier à acquérir une qualification et/ou des expériences au sein de l'Union européenne et à leur permettre de le faire.

En termes de coopération externe pour l'année 2007 et en synergie avec le programme "Erasmus Mundus", cette action comporte des fenêtres spécifiques à l'intention d'étudiants (Mesure 2.1) venus de certains pays des Balkans occidentaux (Western Balkans Window: Albanie, Bosnie et Herzégovine, Serbie, Montenegro et Kosovo), de la Chine (Erasmus Mundus China Window) et de l'Inde (Erasmus Mundus India Window), et des pays ACP (Erasmus Mundus ACP Window).

L'Agence mène à bien l'ensemble de l'Action 2 qui se déclinent par les mesures suivantes:

- Student scholarships: Bourses d'études pour diplômés de pays tiers sélectionnés pour suivre un master UE (Mesure 2.1)
- Scholar scholarships: Bourses pour les universitaires de pays tiers venant enseigner et effectuer des missions de recherche en relation avec des masters UE (Mesure 2.2)
- Insurance scheme (Mesure 2.3) pour les étudiants recevant une bourse dans le cadre de l'Action 2 et pour les étudiant européens en mobilité dans le cadre de l'Action 3 ci-après (marché).

1.3. Partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur des pays tiers (Action 3)

Cette action a pour objectif d'assurer via des partenariats une coopération plus structurée entre l'Union européenne (masters UE) et les établissements de pays tiers et une plus grande mobilité sortante des étudiants et du personnel enseignant européens à partir de l'Union européenne dans le cadre de programmes d'études européens.

Dans le cadre de cette action, l'Agence réalise l'intégralité de l'Action 3 dont les mesures sont détaillées ci-dessous:

- Partenariats:
 - Institutions (Mesure 3.1)
 - Bourses étudiants (Mesure 3.2)
 - Bourses enseignants (Mesure 3.3)

1.4. Rendre l'enseignement supérieur européen plus attrayant (Action 4)

Dans le cadre de cette action, le soutien communautaire vise à améliorer l'image de marque, la visibilité et l'accessibilité de l'enseignement européen. A cet effet, il apporte un soutien à des études, des conférences, des séminaires, des publications, des actions communes de promotion et d'outils élaborés conjointement et fondés ou non sur Internet pour soutenir l'éducation internationale et la mobilité des étudiants.

A cet égard, l'Agence met en œuvre la mesure "Enhancing attractiveness" (Mesure 4.1).

¹⁰ Poste 15 02 02 05 (EAC)

¹¹ Article 22 02 02 – "Aide à la transition et au renforcement des institutions en faveur des pays candidats potentiels" et Poste 22 02 05 02 – "Achèvement de l'aide CARDS (Community Assistance for Reconstruction, Development and Stabilisation) (ELARG)

¹² Poste 19 10 01 01 – Coopération avec les pays en développement d'Asie (AIDCO)

¹³ Actions à financer sur les ressources du Fond européen de développement (9^{ème} FED)

2. Principales activités de l'unité P4 concernant le programme "Erasmus Mundus" et les "fenêtres" (windows)

En vue de réaliser l'objectif spécifique de l'Agence repris au § 1, l'**unité P4** assurera l'organisation des réunions d'experts pour l'évaluation des propositions, proposera une liste de projets sélectionnés pour prise de décision par l'ordonnateur, ou par la Commission si la procédure de comitologie est d'application, se chargera de l'engagement et de la contractualisation des projets retenus ainsi que des préfinancements et le cas échéant, des paiement de soldes. L'unité P4 assurera également le suivi des projets (avenants, visites de monitoring des projets sélectionnés).

Par ailleurs, l'unité P4 veillera à la passation du marché relatif au "régime Assurance" (Action 2.3) et aux opérations subséquentes.

En outre, elle préparera l'appel à propositions 2008 couvrant les 4 actions du programme (les actions 1,2 et 3 en ce qui concerne l'année académique 2008-2009 et l'action 4 en ce qui concerne l'année académique 2007-2008). L'unité P4 organisera également en 2007 une conférence pour tous les coordinateurs de Masters de l'Action 1.

En parallèle à la mise en œuvre des nouvelles actions du programme "Erasmus Mundus" et des nouvelles fenêtres, l'**unité P4** poursuivra en 2007 la gestion des projets non clôturés des années antérieures pour le programme concerné, y compris en ce qui concerne les fenêtres. Ceci implique le monitoring de ces projets, l'évaluation des rapports intermédiaires et finaux, la conclusion éventuelle d'avenants, les paiements intermédiaires et de soldes, les opérations de dégageement et de recouvrement (le cas échéant).

3. Tableau de programmation 2007 (Erasmus Mundus et fenêtres externes)

Les tableaux ci-après reprennent certains indicateurs spécifiques aux actions du programme "Erasmus Mundus" et aux fenêtres externes dont la gestion est déléguée à l'Agence.

PROGRAMMATION 2007 15020205

Erasmus Mundus						
Index	Actions et Mesures	Budget total	Nombre d'interventions	Particip. moyenne/intervention	Date publication AO/AP	Dates de début de contractualisation
1 Action 1 - Erasmus Mundus Masters Courses						
1.1	Erasmus Mundus Masters Courses - student receiving	1.200.000	80	15.000	févr-06	juin-juillet 07
2 Action 2 - Scholarships						
2.1	Student scholarships	43.108.000	1120	38.489	févr-06	juin-juillet 07
2.2	Scholar scholarships	3.120.000	240	13.000	févr-06	juin-juillet 07
2.3	Insurance scheme (Marché)	1.335.000	1	1.335.000	-	août 07
3 Action 3 - Partnerships						
3.1	Partnerships - institutions	765.000	17	45.000	févr-06	mai-juin 07
3.2	Partnerships - Student scholarships	2.372.000	765	3.100	févr-06	mai-juin 07
3.3	Partnerships - Scholar scholarships	1.989.000	153	13.000	févr-06	mai-juin 07
4 Action 4 - Enhancing attractiveness						
4.1	Enhancing attractiveness	2.477.680	10	247.768	févr-07	nov-déc 07
Total		56.366.680	2.386	23.624		

**PROGRAMMATION 2007
191001**

Asia Window (Inde et Chine)						
Index	Actions et mesure	Budget total ¹⁴	Nombre d'interventions	Particip. moyenne/intervention	Date publication AO/AP	Dates de début de contractualisation
2	Action 2 - Scholarships					
2.1	Student scholarships	18.700.000	487	38.398	févr-06	Juin-juillet 07
Total		18.700.000	487	38.398		

**PROGRAMMATION 2007
22020502**

Western Balkans window						
Index	Action et mesure	Budget total ¹⁵	Nombre d'interventions	Particip. moyenne/intervention	Date publication AO/AP	Dates de début de contractualisation
2	Action 2 - Scholarships					
2.1	Student scholarships	4.000.000	104	38.462	févr-06	Juin-juillet 07
Total		4.000.000	104			

**PROGRAMMATION 2007
Intra-ACP envelope of the 9th European Development Fund**

ACP window						
Index	Action et mesure	Budget total	Nombre d'interventions	Particip. moyenne/intervention	Date publication AO/AP	Dates de début de contractualisation
2	Action 2 - Scholarships					
2.1	Student scholarships	4.801.000	125	38.408	Février 06	Juin-juillet 07
Total		4.801.000	125			

4. Achèvement de l'aide Cards (22 02 05 02)

Le tableau ci-après reprend les prévisions de paiement 2007 concernant les projets non clôturés; ces crédits sont destinés à couvrir la liquidation des engagements contractés antérieurement.

Poste 22 02 05 02 — Achèvement de l'aide		
22.020502	Achèvement de l'aide	1.620.000
Total*		1.620.000

* Suivant BIP ("Budget Implementation Plan") / aménagements à être effectués dans les prochaines semaines.

¹⁴ Crédits d'engagement 2005

¹⁵ Crédits d'engagement 2006

A.3. COOPERATION EXTERIEURE (Unit P4) (19 08 01 01, 19 08 01 03, 19 10 02, 19 10 03)

En complément et en synergie avec le programme "Erasmus Mundus", la Communauté a mis en place un certain nombre d'initiatives en matière de mobilité avec des pays tiers dans le domaine de l'enseignement supérieur dont le rôle est particulièrement crucial d'une part, dans le contexte de la globalisation de l'économie de la connaissance et d'autre part, en tant que moteur du développement économique et social.

Therefore, the promotion of international cooperation between the EU and third-country higher education institutions and in particular the facilitation of institution-based mobility is essential for its potential contribution to the mutual enrichment and better understanding between the EU and third-countries. This is the purpose of the "**Erasmus Mundus external cooperation window**".

The new mobility scheme of Erasmus Mundus external cooperation window will be achieved through student and academic as well as knowledge and skills exchanges at higher education level.

In support to this initiative and taking into account the specific objectives of DG AIDCO regarding education and training in 2007, the executive Agency will implement a range of actions and measures aimed at the Neighbouring countries in the South Mediterranean¹⁶ and Eastern Europe covered by the ENPI¹⁷ regulation plus Russia¹⁸, East of Jordan countries¹⁹ and the Central Asian Republics²⁰ covered by the future DCI²¹ regulation. In addition, the preparatory work with a view to the implementation of the three Erasmus Mundus External Cooperation Windows for Brazil, Chile and Mexico will be undertaken.

1. Objectif de l'Agence et actions concernant la coopération extérieure dans le domaine de l'éducation et de la formation

En 2007, l'objectif spécifique de l'Agence est de soutenir, par le biais de subventions communautaires ou de bourses, des établissements et organismes publics ou privés d'enseignement supérieur, des étudiants, universitaires ou spécialistes enseignant ou menant des recherches et le personnel participant directement à l'enseignement supérieur dans la perspective de l'internationalisation grandissante de l'enseignement supérieur.

Ces subventions et bourses sont octroyées suite à un appel à propositions.

Au sein de l'Agence, l'**unité P4** est chef de file pour la réalisation de cet objectif et financer dans le cadre de l'appel à propositions 2007, les actions suivantes:

1.1. Activités menées par les universités européennes et des pays tiers concernés afin de préparer, mettre en œuvre, assurer le suivi et l'évaluation qualitative des flux individuels de mobilité de et vers les pays tiers

- Financement d'une douzaine de réseaux impliquant entre 100 et 200 participations universitaires, financées à hauteur de EUR 10.000 par participation (coût total entre 1 et 2 MEUR).

¹⁶ Poste 19 08 01 01 – "Politique européenne de voisinage et de partenariat – Coopération financière avec les pays méditerranéens" (AIDCO)

¹⁷ European Neighbouring policy instrument

¹⁸ Poste 19 08 01 03 "Politique européenne de voisinage et de partenariat – Coopération financière avec l'Europe de l'Est (AIDCO) – Russie et NEI

¹⁹ Article 19 10 03 – Coopération avec les pays en développement situés à l'Est de la Jordanie (AIDCO) - Yemen, Iran, Iraq

²⁰ Article 19 10 02 – "Coopération avec les pays en développement d'Asie centrale " (AIDCO) - Kazakstan, Kyrgyzstan, Tajikistan, Uzbekistan et Turkmenistan

²¹ Development cooperation instrument

1.2. Flux individuels de mobilité d'étudiants et enseignants universitaires de et vers les pays tiers concernés par l'Appel

Selon la durée des flux individuels de mobilité, l'enveloppe globale pour leur financement sera de l'ordre de 30 à 35 MEUR, dont un minimum de 70% à l'intention des ressortissants des pays tiers.

2. Principales activités de l'unité P4 concernant la coopération extérieure dans le domaine de l'éducation et de la formation

En vue de réaliser l'objectif spécifique de l'Agence repris au § 1, l'unité P4 assurera l'organisation des réunions d'experts pour l'évaluation des propositions, proposera une liste de projets sélectionnés pour prise de décision par l'ordonnateur, ou par la Commission si la procédure de comitologie est d'application, se chargera de l'engagement et de la contractualisation des projets retenus ainsi que des préfinancements et le cas échéant, des paiement de soldes. L'unité P4 assurera également le suivi des projets (avenants, visites de monitoring). Par ailleurs, elle veillera à la préparation de l'appel à propositions 2008.

3. Tableaux de programmation 2007 (coopération extérieure)

Les quatre tableaux ci-après reprennent des indicateurs spécifiques à l'intervention de l'Agence dans le domaine de la coopération extérieure en matière d'éducation et de formation. Il est à noter que le budget de chaque volet ne sera connu qu'après la sélection vu la complexité de l'appel à propositions et de la grande variété de flux de mobilité possibles.

1. External Cooperation Window - Kazakhstan, Kyrgyzstan, Tajikistan, Uzbekistan, Turkmenistan						
191002						
Index	Actions	Budget total	Nombre d'interventions	Particip. moyenne/ intervention	Date publication AO/AP	Dates de début de contractualisation
1	Organisation of the mobility	350.000	2	175.000	Oct-06	Juin-07
2	Subsistence allowances	3.115.000	150	27.000	Oct-06	Juin-07
3	Travel costs	300.000			Oct-06	Juin-07
4	Tuition fees	450.000			Oct-06	Juin-07
5	Insurance	185.000			Oct-06	Juin-07
Total		4.400.000			152	28.947

2. External Cooperation Window - Yemen, Iran, Iraq						
191003						
Index	Actions	Budget total	Nombre d'interventions	Particip. moyenne/ intervention	Date publication AO/AP	Dates de début de contractualisation
1	Organisation of the mobility	200.000	1	200.000	Oct-06	Juin-07
2	Subsistence allowances	2.290.000	110	25.455	Oct-06	Juin-07
3	Travel costs	180.000			Oct-06	Juin-07
4	Tuition fees	195.000			Oct-06	Juin-07
5	Insurance	135.000			Oct-06	Juin-07
Total		3.000.000			111	27.027

3. External Cooperation Window - Morocco, Algeria, Tunisia, Egypt, West Bank Gaza, Israel, Lebanon, Syria, Jordan

19080101

Index	Actions	Budget total	Nombre d'interventions	Particip. moyenne/ intervention	Date publication AO/AP	Dates de début de contractualisation
1	Organisation of the mobility	600.000	3	200.000	Oct-06	Juin-07
2	Subsistence allowances	11.500.000	560	25.714	Oct-06	Juin-07
3	Travel costs	600.000			Oct-06	Juin-07
4	Tuition fees	1.600.000			Oct-06	Juin-07
5	Insurance	700.000			Oct-06	Juin-07
Total		15.000.000			563	26.643

4. External Cooperation Window - Russia, Georgia, Armenia, Azerbaijan, Ukraine, Moldova, Belarus

19080103

Index	Actions	Budget total	Nombre d'interventions	Particip. moyenne/ intervention	Date publication AO/AP	Dates de début de contractualisation
1	Organisation of the mobility	600.000	3	200.000	Oct-06	Juin-07
2	Subsistence allowances	10.200.000	495	27.071	Oct-06	Juin-07
3	Travel costs	1.000.000			Oct-06	Juin-07
4	Tuition fees	1.500.000			Oct-06	Juin-07
5	Insurance	700.000			Oct-06	Juin-07
Total		14.000.000			498	28.112

A.4. ACCORDS SPECIFIQUES AVEC LES ETATS-UNIS ET LE CANADA (Unit P4) (15 02 03)

Dans le cadre des accords spécifiques conclus avec les Etats-Unis et le Canada en matière d'éducation, de formation professionnelle et de jeunesse²², l'Agence assure à partir de 2007 la gestion de certaines mesures spécifiques destinées à promouvoir la compréhension mutuelle entre les peuples de la Communauté européenne et des Etats-Unis et du Canada, y compris une connaissance plus approfondie de leurs langues, cultures et institutions.

Ces actions de coopération externe visent également à améliorer la qualité du développement des ressources humaines à la fois au sein de la Communauté européenne et des Etats-Unis et du Canada, ainsi que l'acquisition d'aptitudes nécessaires pour relever les défis d'une économie mondiale fondée sur la connaissance.

1. Objectif de l'Agence et actions concernant la coopération en matière d'éducation et de formation professionnelle avec les Etats-Unis et le Canada

L'objectif spécifique de l'Agence est de soutenir, par le biais de subventions communautaires ou de bourses, des établissements et organismes publics ou privés des secteurs de l'enseignement supérieur, de la formation et de la jeunesse, des étudiants, universitaires ou spécialistes enseignant ou menant des recherches et le personnel participant directement à l'enseignement supérieur ou à la formation dans la perspective de l'internationalisation grandissante de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle.

Ces subventions et bourses sont octroyées suite à des appels à propositions.

Au sein de l'Agence, **l'unité P4** est chef de file pour la réalisation de cet objectif et mettre en œuvre les mesures suivantes déléguées à l'Agence dans le cadre du programme de coopération avec les Etats-Unis "Atlantis" d'une part, et le programme de coopération avec le Canada d'autre part.

1. EU-US Atlantis Cooperation programme

➤ Action 1: Transatlantic Degree Consortia Projects

Support to multilateral, multi-annual projects implemented by consortia of EU-US institutions focusing on mainly on curriculum development, joint study programmes and student exchanges and leading to the implementation of double or joint degrees.

➤ Action 2: Excellence (follow-up) Mobility Projects

Support for student mobility to joint EU-US consortia of higher education and vocational training institutions that have a proven track record of excellence in the implementation of joint projects including those funded under preceding EU-US agreements.

➤ Action 3: Policy-oriented measures

The target public of this action is organisations dealing with higher education and vocational training. This action would pursue the specific objective of enhancing collaboration between the EU and the US as regards the development of higher education and vocational training, focusing on priority themes. Activities under this category

²² "Jeunesse" uniquement pour le Canada

include studies, conferences, seminars, working groups, benchmarking exercises. Support to alumni associations may be also provided.

2. EU-Canada co-operation programme

➤ Action 1: Higher education and training action

Support to multilateral, multi-annual projects implemented by consortia of EU-Canada institutions focusing on mainly on curriculum development, joint study programmes (including double or joint degrees) and student exchanges.

➤ Action 2: Youth action²³

Support to activities involving youth structures, organisations, youth workers, young leaders and other youth actors. These activities may include seminars, training courses, job shadowing and study visits, on targeted themes, e.g. citizenship, cultural diversity, community work/volunteering, and recognition of non-formal and informal learning.

➤ Action 3: Complementary Action

Support to policy-oriented measures involving organisations active in higher education, training and youth; these measures may include studies, conferences, seminars, working groups, professional development workshops, benchmarking exercises and address horizontal higher education and vocational training issues, including recognition of qualifications and the transfer of credits under the European Credit Transfer System (ECTS).

2. Principales activités de l'unité P4 concernant la coopération en matière d'éducation et de formation professionnelle avec les Etats-Unis et le Canada

En vue de réaliser l'objectif spécifique de l'Agence repris au § 1, **l'unité P4** assurera l'organisation des réunions d'experts pour l'évaluation des propositions, proposera une liste de projets sélectionnés pour prise de décision, se chargera de l'engagement et de la contractualisation des projets retenus ainsi que des préfinancements et le cas échéant, des paiement de soldes. L'unité P4 assurera également le suivi des projets (avenants, visites de monitoring). Par ailleurs, elle veillera à la préparation des appels à propositions 2008.

En parallèle, **l'unité P4** poursuivra en 2007 la gestion des projets non clôturés concernés dans le cadre des accords antérieurs avec les Etats-Unis et le Canada dans le domaine de l'éducation et de la formation. Ceci implique le monitoring de ces projets, l'évaluation des rapports intermédiaires et finaux, la conclusion éventuelle d'avenants, les paiements intermédiaires et de soldes, les opérations de dégageant et de recouvrement (le cas échéant).

3. Tableau de programmation 2007 (EU-US – EU-Canada)

Le tableau ci-après reprend des indicateurs spécifiques à l'intervention de l'Agence dans le cadre de la coopération dans le domaine de l'éducation et de la formation avec les Etats-Unis et le Canada.

²³ Cette action sera mise en œuvre par l'unité P4 en coordination avec l'unité P6.

**PROGRAMMATION 2007
150203**

Industrialized non-member countries: US and Canada						
Index	Programmes et Actions	Budget total	Nombre d'interventions	Particip. moyenne/intervention	Date publication AO/AP	Dates de début de contractualisation
1	EU-US cooperation programme					
1.1	Transatlantic Degrees	2.980.000	6	496.667	mars-07	Octobre-Novembre 07
1.2	Excellence Mobility projects	600.000	4	150.000	mars-07	Octobre-Novembre 07
1.3	Policy Oriented Measures	150.000	3	50.000	mars-07	Octobre-Novembre 07
2	EU-Canada cooperation programme					
2.1	Higher education and training action	1.224.000	8	153.000	mars-07	Juin-juillet 07
2.2	Youth action	100.000	5	20.000	mai-07	Juin-juillet 07
2.3	Complementary action	100.000	2	50.000	mars-07	Juin-juillet 07
Total		5.154.000	28	250.160		

B) ACTIVITÉ "CULTURE"²⁴ (Unité P5)

En ce qui concerne l'activité "Culture", la mission de l'Agence en 2007 porte essentiellement sur le nouveau programme Culture 2007 (2007-2013) dont l'action communautaire contribue à la réalisation d'un espace culturel commun par le développement de la coopération culturelle entre créateurs, acteurs culturels et institutions culturelles. Ce programme entend promouvoir la coopération multilatérale au sein de l'Europe et contribuer à l'émergence d'une identité européenne par la base, grâce à des interactions entre citoyens.

L'action communautaire du programme "Culture 2007" se concentre sur trois objectifs principaux:

- Promouvoir la mobilité trans-nationale des personnes travaillant dans le secteur culturel;
- Encourager la circulation transnationale des œuvres et des produits artistiques et culturels;
- Favoriser le dialogue interculturel.

Dans le cadre de la réalisation de ces objectifs et en ligne avec les objectifs spécifiques fixés par la DG EAC dans son Plan de gestion 2007 dans le domaine de la culture, l'Agence exécutive *contribue à la mise en œuvre des trois volets du programme "Culture 2007"* qui se consacrent respectivement aux i) "Soutien direct à des projets de coopération culturelle", ii) "Soutien à des organismes européens de coopération culturelle" et iii) Activités d'analyse et à l'information.

1. Objectif spécifique de l'Agence et actions majeures concernant le nouveau programme Culture 2007 (15 04 44)

Le Volet 1 "Soutien à des projets de coopération culturelle" consiste en un soutien financier direct à des projets de coopération durables, exploratoires ou spéciaux. Ce volet contribue au dynamisme de l'activité culturelle à dimension européenne et se concrétise par des actions visibles pour le citoyen européen tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du territoire des pays participant au programme. Les actions sous ce volet visent à renforcer le rayonnement culturel de l'Union européenne à l'échelle internationale en favorisant le foisonnement de projets sur le terrain.

Le deuxième Volet du programme "Culture 2007", "Soutien à des organismes actifs au niveau européen dans le domaine de la culture", complète le premier par une intervention plus structurelle, allant au-delà de l'approche par projets.

Le troisième Volet, "Analyse et information" apporte son soutien à des travaux d'analyse ainsi qu'à la collecte et à la diffusion de l'information afin de créer un environnement propice à la coopération.

A cet égard, *l'objectif spécifique* de l'Agence est de soutenir, par le biais de subventions communautaires, des projets et des actions européens de coopération dans tous les domaines artistiques et culturels ainsi que des organismes poursuivant un but d'intérêt général européen dans le domaine de la culture.

Ces subventions sont octroyées suite à des appels à propositions.

Au sein de l'Agence, **l'unité P5** est chef de file pour l'accomplissement de cet objectif et assure la mise en œuvre des actions et mesures suivantes déléguées à l'Agence.

1.1. Volet 1 "Soutien à des actions culturelles"

➤ Projets pluriannuels de coopération (Action 1.1.)

Le soutien communautaire vise les "pôles de coopération" culturelle durables et structurés entre opérateurs culturels européens. Ce soutien a pour but d'aider ces pôles dans leur phase

²⁴ Activité ABB 1504 "Développer la coopération culturelle en Europe"

de décollage et structuration ou dans leur phase d'extension géographique. Il s'agit de les inciter à s'établir sur des bases durables et à atteindre leur autonomie financière.

- Actions de coopération (Action 1.2.)
 - 1.2.1. *Mesures de coopération annuelles hors traduction*
 - 1.2.2. *Mesures de coopération annuelles - Traduction*

La Communauté finance des actions de coopération culturelle de nature sectorielle ou transsectorielle entre opérateurs européens. Une large place y est accordée à la créativité et à l'innovation.

- Actions spéciales (Action 1.3.)
 - 1.3.2. *Mesures spéciales – Pays tiers*

Les actions spéciales visent à sensibiliser, au-delà des frontières nationales, les citoyens européens à l'appartenance à une même communauté, à la plus-value de la diversité culturelle des Etats membres ainsi qu'au dialogue interculturel et international.

A cet égard, la mesure "Pays tiers" soutient les projets de coopération culturelle contribuant à la promotion des cultures européennes au sein des pays tiers et à la compréhension mutuelle entre les cultures européenne et des pays tiers, dont notamment certains pays EEE/AELE (Islande, Liechtenstein, Norvège), les pays candidats (Croatie, FYROM et Turquie) et les pays des Balkans occidentaux.

1.2. Volet 2 "Soutien au fonctionnement d'organisations d'intérêt culturel européen"

- Soutien au fonctionnement d'organisations d'intérêt culturel européen (Action 2.1.)

Cette action de soutien vise les organismes qui oeuvrent en faveur de la coopération culturelle et présentent une réelle dimension européenne.

1.3. Volet 3 "Analyse et Information"

- Points de contact Culture (Action 3.1.)
Cette action a pour objectif d'assurer une diffusion ciblée, efficace et proche du terrain, d'informations pratiques sur le nouveau programme "Culture 2007".
- Soutien à des travaux d'analyse - Mise en réseau (Action 3.2.)
Par cette action, l'Agence contribue à soutenir et à stimuler la mise en réseau d'organisations ayant des activités d'évaluation ou d'étude d'impact dans le domaine de la coopération culturelle du développement des politiques culturelles en Europe.
- Etudes, exploitation et diffusion (Action 3.3)
L'Agence mettra en œuvre les 2 mesures suivantes pour lesquelles des appels d'offres seront publiés en 2007 en vue de sélectionner un contractant (marchés).

Etude sur la créativité (Mesure 3.3.1)

L'étude sur la créativité prise dans toutes ses dimensions vise à mieux comprendre comment stimuler la créativité en Europe et favoriser l'émergence de communautés créatives en Europe et la faisabilité d'un index de créativité à l'échelle de l'UE.

Etude sur la mobilité (Mesure 3.3.2)

L'étude sur la mobilité permettra de mieux comprendre comment stimuler la mobilité des artistes et des professionnels de la culture et la circulation des œuvres d'art et des produits artistiques et culturels et identifier les systèmes de soutien qui existent en Europe à cet égard.

2. Principales activités de l'unité P5 concernant le nouveau programme "Culture 2007" et l'achèvement des programmes antérieurs dans le domaine de la culture

En vue de réaliser l'objectif spécifique cité au & 1, l'unité P5 assurera l'organisation des réunions d'experts pour l'évaluation des propositions, proposera une liste de projets sélectionnés pour prise de décision par l'ordonnateur, ou par la Commission si la procédure de comitologie est d'application, se chargera de l'engagement et de la contractualisation des projets retenus ainsi que des préfinancements et le cas échéant, des paiements de soldes. L'unité P5 assurera également le suivi des projets (avenants, visites de monitoring). Par ailleurs, elle veillera à la passation de marchés et à la gestion des contrats subséquents en vue de bénéficier de la prestation de services dans le cadre de l'exécution des volets de programmes délégués à l'Agence.

L'unité P5 assurera également la préparation des appels à propositions 2008.

En parallèle à la mise en œuvre des actions du nouveau programme "Culture 2007", l'unité P5 poursuivra en 2007 la gestion des projets non clôturés des années 2002 à 2006 et concernant notamment les programmes d'action communautaire "Culture 2000" et pour la "Promotion des organismes actifs au niveau européen dans le domaine de la culture" (volets 2 et 3). Ceci implique le monitoring de ces projets, l'évaluation des rapports intermédiaires et finaux, la conclusion éventuelle d'avenants, les paiements intermédiaires et de soldes, les opérations de dégageement et de recouvrement (le cas échéant).

3. Tableau de programmation 2007 (programme Culture 2007)

Le tableau ci-après reprend certains indicateurs spécifiques aux actions du programme "Culture 2007" déléguées à l'Agence.

PROGRAMMATION 2007 150444

Culture 2007						
Index	Volet et Sous-volet	Budget total	Nombre d'interventions	Particip. moyenne/intervention	Date publication AO/AP	Dates de début de contractualisation
1	Volet 1 Soutien à des actions culturelles					
1.1	Projets de coopération multiannuels	17.119.861	19	901.045	nov-06	Juillet 2007
1.2.1	Mesures de coopération annuelles hors traduction	13.435.879	129	104.154	nov-06	Juin 2007
1.2.2	Mesures de coopération annuelles - traduction	1.661.279	45	36.917	nov-06	Juin 2007
1.3.2	Mesures spéciales - pays tiers	1.800.000	10	180.000	Fin juillet/début août-07	Avril 2008
2	Volet 2 Soutien à des organismes actifs au niveau européen dans le domaine de la culture	6.099.555	40	152.489	oct-06	Juin 2007

3	Volet 3: Analyse et information					
3.1	Points de contact Culture	1.236.908	30	41.230	-	Juillet 2007
3.2	Soutien à des travaux d'analyse – Réseau *	600.000	3	200.000	Fin juil/début août-07	Février 2008
3.3	Sous volet Etudes, exploitation et diffusion					
3.3.1	Etude sur la créativité (marché)	350.000	1	350.000	Juil-Août 07	Déc-07
3.3.2	Etude sur la mobilité (marché)	200.000	1	200.000	Juil-Août 07	Déc-07
Total		42.503.482	278	152.890		

(*) Pourra être confié à l'EACEA sous réserve de modification de l'acte de délégation à l'Agence

4. Achèvement des actions / programmes antérieurs dans le domaine de la culture (15 04 09)

Le tableau ci-après reprend les prévisions de paiement 2007 pour les programmes antérieurs dans le domaine de la Culture délégués à l'Agence

Article 15 04 09 — Achèvement des programmes antérieurs dans le domaine de la culture		
15.040900.00.1	Promotion des organismes actifs dans le domaine de la Culture	1.684.724
15.040900.01.2	Programme- cadre en faveur de la Culture	12.308.784
Total*		13.993.508

* Suivant BIP ("Budget Implementation Plan")

C) ACTIVITÉ "JEUNESSE"²⁵ (Unité P6)

Dans le cadre de l'activité "Jeunesse", les tâches confiées à l'Agence en 2007 se concentrent sur le nouveau programme "Jeunesse en action" établi pour la période 2007-2013. Ce programme vise à développer la coopération dans le domaine de la jeunesse dans l'Union européenne.

Les objectifs principaux du programme "Jeunesse en action" consistent à :

- Promouvoir la citoyenneté active des jeunes, en général, et leur citoyenneté européenne en particulier;
- Développer la solidarité et promouvoir la tolérance entre les jeunes, notamment en vue de renforcer la cohésion sociale dans l'Union;
- Favoriser la compréhension mutuelle entre jeunes de différents pays;
- Contribuer à améliorer la qualité des systèmes de soutien des activités des jeunes et des capacités des organisations de la société civile dans le domaine de la jeunesse;
- Favoriser la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse.

Dans le cadre de la réalisation de ces objectifs et en ligne avec les objectifs spécifiques définis par la DG EAC dans son Plan de gestion 2007 dans le domaine de la jeunesse, l'Agence exécutive appuie la mise en œuvre des 5 actions du programme, à savoir i) *Jeunesse pour l'Europe*, ii) *Service volontaire européen*, iii) *Jeunesse dans le monde*, iv) *Systèmes d'appui* et v) *Soutien à la coopération*.

1. Objectif spécifique de l'Agence et actions majeures concernant le nouveau programme "Jeunesse en action" (15 05 55)

L'objectif spécifique de l'Agence est de soutenir, par le biais de subventions communautaires, des projets, associations et organisations à but non lucratif à l'intention de jeunes et du secteur de la jeunesse.

Ces subventions sont octroyées suite à un appel à propositions permanent, ouvert pour toute la durée du programme (Guide du Programme concerné), et des appels à propositions spécifiques à l'année 2007.

Au sein de l'Agence, **l'unité P6** est chef de file pour réaliser cet objectif et mettre en œuvre les mesures suivantes, déléguées à l'Agence dans le cadre des 5 actions du programme "Jeunesse en action".

1.1. *Jeunesse pour l'Europe (Action 1)*

Cette action vise à renforcer la citoyenneté active des jeunes et la compréhension mutuelle entre les jeunes.

Dans le cadre de cette action, l'Agence intervient notamment en finançant les mesures suivantes:

- Echange de jeunes (mesure 1.1b)
- Projets de démocratie participative (mesure 1.3b)
- Réseaux thématiques (mesure 1.4)

²⁵ Activité ABB 1505 "Encourager et promouvoir la coopération dans le domaine de la jeunesse et des sports"

1.2. Le service volontaire européen (Action 2)

Cette action a pour but de développer la solidarité entre les jeunes par leur participation à différentes formes d'activités de volontariat, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union.

L'Agence apporte son appui au financement d'actions ou de projets de volontariat et d'activités de formation, de conseil de soutien aux volontaires ou de coordination dans le cadre de cette action (mesure 2c). Par ailleurs, en ce qui concerne la mesure 2b portant sur l'assurance en matière de service volontaire européen (marché), l'Agence lancera un appel d'offres afin de passer un contrat d'assurance en faveur des participants à un service volontaire dans le cadre du programme "Jeunesse en Action".

1.3. Jeunesse dans le monde (Action 3)

Cette action vise à améliorer la compréhension mutuelle entre les peuples dans un esprit d'ouverture sur le monde, tout en contribuant également au développement de systèmes de qualité qui soutiennent les activités des jeunes dans les pays concernés. Elle est ouverte aux pays partenaires du programme.

Les tâches de l'Agence se concentrent sur l'exécution des mesures concernant:

- la coopération avec les "pays voisins de l'Union" ayant signé des accords avec la Communauté concernant le secteur de la jeunesse, y compris la Fédération de Russie et les pays des Balkans occidentaux (mesure 3.1b)
- la coopération avec les autres pays partenaires du programme (mesure 3.2)

1.4. Systèmes d'appui à la jeunesse (animateurs socio-éducatifs) (Action 4)

Cette action vise à améliorer la qualité des structures de soutien des jeunes, à promouvoir le rôle des personnes travaillant dans le secteur de la jeunesse et dans des organisations de jeunesse, à accroître la qualité du programme et à favoriser l'engagement citoyen des jeunes au niveau européen en soutenant les organismes actifs au niveau européen dans le domaine de la jeunesse.

Dans le cadre de cette action, l'Agence exécutive apporte son appui aux mesures suivantes:

- Soutien aux organismes actifs au niveau européen dans le domaine de la jeunesse (Mesure 4.1);
- Projets de formation et de mise en réseau de personnes travaillant dans le secteur (Mesure 4.3b);
- Projets pour stimuler l'innovation et la qualité (Mesure 4.4.);
- Soutien aux structures du programme:
 - Eurodesks (Action 4.7 b)
 - Plate-forme Euromed (Action 4.7 d)
 - Associations de jeunes volontaires européens (Action 4.7 e)

1.5. Soutien à la coopération européenne dans le secteur de la jeunesse (Action 5)

Cette action vise à favoriser la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse, notamment les rencontres de jeunes et de responsables politiques.

L'Agence intervient au niveau du soutien aux séminaires transnationaux de jeunes (Mesure 5.1 e).

2. Principales activités de l'unité P6 en ce qui concerne le nouveau programme "Jeunesse en action" et l'achèvement des programmes antérieurs dans le domaine de la jeunesse

En vue de réaliser l'objectif spécifique précité, **l'unité P6** assurera l'organisation des réunions d'experts pour l'évaluation des propositions, proposera une liste de projets sélectionnés pour prise de décision par l'ordonnateur, se chargera de l'engagement et de la contractualisation des projets retenus ainsi que des préfinancements et le cas échéant, des paiements de soldes. L'unité P6 assurera également le suivi des projets (avenants, visites de monitoring).

En outre, elle veillera à la passation du marché relatif à l'assurance en matière de service volontaire européen et à la gestion des contrats subséquents.

Par ailleurs, elle préparera des appels à propositions 2008 et contribuera à la mise à jour du Guide du programme.

En parallèle à la mise en œuvre des actions du nouveau programme "Jeunesse en action", **l'Unité P6** poursuivra en 2007 la gestion des projets non clôturés des années antérieures relatifs aux programmes d'action communautaire "Jeunesse" en ce qui concerne la période 2002-2006 et pour la "Promotion des organismes actifs au niveau européen dans le domaine de la jeunesse" pour la période 2004-2006. Ceci implique le monitoring de ces projets, l'évaluation des rapports intermédiaires et finaux, la conclusion éventuelle d'avenants, les paiements intermédiaires et de soldes, les opérations de dégageant et de recouvrement (le cas échéant).

3. Tableau de programmation 2007 (Jeunesse en action)

Le tableau ci-après reprend certains indicateurs spécifiques aux actions du programme "Jeunesse en action" déléguées à l'Agence.

PROGRAMMATION 2007 150555

Jeunesse						
Index	Volet et Sous-volet	Budget total	Nombre d'interventions	Particip. moyenne/intervention	Date publication AO/AP	Dates de début de contractualisation
1	Jeunesse pour l'Europe					
1.1b	Echanges de jeunes	1.342.844	62	21.659	nov-06	mai/aôut/déc 07
1.3b	Projets de démocratie participative	395.418	18	21.968	nov-06	mai/aôut/déc 07
1.4	Réseaux thématiques	1.078.544	20	53.927	mai-07	déc-07
2	Service volontaire européen					
2b	Service volontaire européen – Assurance (marché)	675.302	1	675.302	Avril-07	
2c	Service volontaire européen	3.675.533	76	48.362	nov-06	mai/aôut/déc
3	Jeunesse dans le monde					
3.1b	Coopération avec les pays voisins de l'Union	2.307.977	71	32.507	nov-06	mai/aôut/déc-07
3.2	Coopération avec d'autres pays	2.286.798	71	32.208	mars-07	nov-07
4	Systèmes d'appui					
4.1	Soutien aux organismes actifs au niveau européen	2.399.998	84	28.571	oct-06	mai-07
4.3b	Projets de formation et de mise en réseau	1.171.087	27	43.374	nov-06	mai/aôut/déc 07
4.4	Projets pour stimuler l'innovation et la qualité	609.879	4	152.470	mars-07	nov-07
4.7b	Soutien aux structures du programme - Eurodesks	1.880.488	32	58.765	-	mai-07

4.7d	Soutien aux structures du programme - Plateforme Euromed	104.472	1	104.472	-	mai-07
4.7e	Soutien aux structures du programme - Associations de volontaires	104.472	1	104.472	-	
5	Soutien à la coopération					
5.1e	Séminaires transnationaux de jeunes	823.490	4	205.872	nov-06	mai/août/dec-07
Total		18.856.302	472	39.950		

4. Achèvement des programmes antérieurs dans le domaine de la jeunesse (15 05 09)

Le tableau ci-après reprend les prévisions de paiement 2007 pour les programmes antérieurs dans le domaine de la jeunesse déléguées à l'Agence

Article 15 05 09 — Achèvement des programmes antérieurs dans le domaine de la jeunesse		
15.050900.01.1	Promotion des organismes actifs dans le domaine de la jeunesse	380.000
15.050900.01.2	Jeunesse	3.300.000
Total*		3.680.000

* Suivant BIP ("Budget Implementation Plan") / aménagements à être effectués dans les prochaines semaines

D) ACTIVITÉ "CITOYENNETÉ"²⁶ (Unité P7)

Concernant l'Activité "Citoyenneté", l'Agence participera en 2007 à la mise en œuvre du programme "L'Europe pour les citoyens" (2007-2013) dont l'action communautaire vise à combler l'écart entre les citoyens et l'Union. A ce titre et dans la continuité du programme de participation civique établi pour la période 2004-2006, les objectifs principaux de ce nouveau programme sont les suivants:

- Développer la citoyenneté de l'Union européenne en donnant aux citoyens l'occasion d'interagir et de participer à la construction d'une Europe toujours plus proche, unie dans sa diversité culturelle et s'enrichissant de cette diversité;
- Forger une identité européenne, fondée sur des valeurs, une histoire et une culture communes reconnues;
- Promouvoir l'esprit d'appartenance des citoyens de l'Union;
- Améliorer la compréhension mutuelle des citoyens européens en respectant et célébrant la diversité culturelle, tout en contribuant au dialogue interculturel.

Dans le cadre de la réalisation de ces objectifs et en ligne avec les objectifs spécifiques fixés par la DG EAC dans son Plan de gestion 2007 dans le domaine de la citoyenneté, l'Agence exécutive met en œuvre une grande partie des actions et mesures du programme, destinées expressément aux citoyens.

1. Objectif spécifique de l'Agence et actions majeures concernant le nouveau programme "L'Europe pour les citoyens" (15 06 66)

L'objectif de l'Agence exécutive est de soutenir, par le biais de subventions communautaires, les activités de jumelage de villes ou d'autres types de projets citoyens, le programme de travail et les projets transnationaux des organisations de la société civile au niveau européen ainsi que la préservation des sites et archives de commémoration.

Ces subventions sont octroyées suite à un appel à propositions permanent, ouvert pour toute la durée du programme (Guide du Programme concerné), et des appels à propositions spécifiques à l'année 2007. Par ailleurs, l'Agence lancera fin 2007, le premier appel à propositions 2008 pour les projets multi-annuels de réseaux thématiques de villes jumelées.

Au sein de l'Agence, l'unité P7 est chef de file pour l'achèvement de cet objectif et mettre en œuvre les mesures déléguées à l'Agence en ce qui concerne les actions suivantes.

1.1. Des citoyens actifs pour l'Europe (Action 1)

Cette action constitue la partie du programme spécialement axée sur les activités faisant intervenir les citoyens. Elle vise à favoriser leur participation directe à des échanges entre citoyens européens ou à des projets portant sur des questions européennes communes.

A cet égard, l'Agence va mener à bien les tâches nécessaires à la subvention des mesures suivantes:

- Jumelages des villes – Rencontres (Mesure 1.1), y compris premier appel à propositions pour les projets multiannuels de réseaux thématiques de villes jumelées; seul n'est pas inclus pour cette mesure un bénéficiaire désigné;
- Projets citoyens et mesures de soutien, mise en réseau de villes jumelées (Mesure 1.2)

²⁶ Activité ABB 1506 "Promouvoir la citoyenneté européenne"

1.2. Une société civile active en Europe (Action 2)

Cette action a pour but de favoriser les initiatives, les débats et la réflexion en matière de citoyenneté active. Elle s'adresse aux organisations de la société civile au niveau européen, auxquelles elle apporte une aide structurelle dans le cadre de leur programme de travail ou une aide destinée à des projets transnationaux.

Le rôle de l'Agence intervient au niveau des mesures suivantes:

- Soutien structurel aux think tanks, organismes de recherche et de réflexion sur les politiques publiques européennes, à l'exception des bénéficiaires désignés (Mesure 2.1.)
- Soutien structurel aux organisations de la société civile au niveau européen (Mesure 2.3)
- Soutien aux projets transnationaux des organisations de la société civile (Mesure 2.5).

1.3. Une mémoire européenne active (Action 4)

Cette action cofinance des projets ou activités en vue de protéger les mémoriaux érigés sur les sites des anciens camps de déportation et autres lieux de martyrs et d'extermination à grande échelle de civils (périodes du nazisme et du stalinisme) et de conserver le souvenir des victimes sur ces sites et enfin, de s'inscrire dans une réflexion historique liant le passé et le futur de l'Europe.

- A cette fin, l'Agence met en œuvre la mesure 4.1. "Préservation et commémoration".

2. Principales activités de l'unité P7 en ce qui concerne le nouveau programme "L'Europe pour les citoyens" et l'achèvement des programmes antérieurs dans le domaine de la citoyenneté

En vue de réaliser l'objectif spécifique défini au § 1, l'**unité P7** assurera l'organisation des réunions d'experts pour l'évaluation des propositions, proposera une liste de projets sélectionnés pour prise de décision par l'ordonnateur, ou par la Commission pour les subventions de fonctionnement, se chargera de l'engagement et de la contractualisation des projets retenus ainsi que des préfinancements et le cas échéant, des paiements de soldes. L'unité P7 assurera également le suivi des projets (avenants, visites de monitoring). Par ailleurs, elle préparera les appels à propositions 2008 et contribuera à la mise à jour du Guide du programme.

En parallèle à la mise en œuvre des actions du nouveau programme "L'Europe pour les citoyens", l'**Unité P7**²⁷ poursuivra en 2007 la gestion des projets non clôturés des années antérieures et notamment concernant le programme d'action communautaire pour la "Promotion de la citoyenneté européenne active" (participation civique) pour la période 2004-2006.

Ceci implique pour l'unité P7, le monitoring de ces projets, l'évaluation des rapports intermédiaires et finaux, la conclusion éventuelle d'avenants, les paiements intermédiaires et de soldes, les opérations de dégageant et de recouvrement (le cas échéant).

²⁷ L'**unité P5** poursuivra en 2007 la gestion des projets non clôturés concernant le programme d'action communautaire pour la "Promotion des organismes actifs au niveau européen dans le domaine de la culture" (Préservation des principaux sites et archives ayant un lien avec les déportations) dont le volet 3 précité est à présent repris dans le nouveau programme d'action communautaire "L'Europe pour les citoyens".

3. Tableau de programmation 2007 (L'Europe pour les citoyens)

Le tableau ci-après reprend certains indicateurs spécifiques aux actions du programme "L'Europe pour les citoyens" déléguées à l'Agence.

PROGRAMMATION 2007

150666

L'Europe pour les citoyens						
Index	Actions et mesures	Budget total	Nombre d'interventions	Particip. moyenne/intervention	Date publication AO/AP	Dates de début de contractualisation
1	Action 1 - Des citoyens actifs pour l'Europe					
1.1	Jumelage des villes - Rencontres	10.249.000	1139	9.000	nov-06	Avril 2007
1.2	Jumelage des villes - Mise en réseau de villes jumelées	1.200.000	48	25.000	nov-06	July 2007
2	Action 2 - Une société civile active en Europe					
2.1	Soutien structurel aux think tanks	1.120.000	10	112.000	nov-06	Mai 2007
2.3	Soutien structurel aux organisations au niveau européen	1.351.000	11	122.818	nov-06	Mai 2007
2.5	Soutien aux projets transnationaux des organisations de la société civile	3.479.048	115	30.253	nov-06	Mai 2007
4	Action 4 - Mémoire européenne active					
4.1	Préservation et commémoration	1.000.000	40	25.000	Déc 2006	Juillet 2007
Total		18.399.048	1.363	13.499		

4. Achèvement des programmes antérieurs dans le domaine de la citoyenneté (15 06 09)

Le tableau ci-après reprend les prévisions de paiement 2007 pour les projets non clôturés des programmes antérieurs dans le domaine de la citoyenneté déléguées à l'Agence

Article 15 06 09 — Achèvement des programmes antérieurs dans le domaine de la citoyenneté		
15.060900.00.1	Promotion citoyenneté active	5.158.000
15.060900.00.2	Préservation des sites des camps de concentration nazis en tant que monuments historiques	400.000
15.060900.00.3	Actions en faveur de la société civile	1.302.000
Total*		6.860.000

* Suivant BIP ("Budget Implementation Plan") / aménagements à être effectués dans les prochaines semaines

4.2. DOMAINE SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION ET MEDIAS

E) ACTIVITÉ "AUDIOVISUEL"²⁸ (Unité P8)

Dans le cadre de l'Activité "Audiovisuel", la mission de l'Agence en 2007 se concentre principalement sur le nouveau programme de soutien communautaire au secteur audiovisuel européen "MEDIA 2007" (2007-2013). L'action communautaire de ce programme vise à renforcer économiquement le secteur audiovisuel afin de lui permettre de remplir au mieux ses rôles culturels en créant une industrie qui offre un contenu substantiel et diversifié et un patrimoine précieux et accessible ainsi qu'à apporter une valeur ajoutée au soutien national.

Ce nouveau programme s'appuie sur l'expérience acquise dans la mise en œuvre des programmes antérieurs MEDIA Plus et MEDIA-Formation.

En particulier, le nouveau programme "MEDIA 2007" poursuit les objectifs suivants:

- Préserver et mettre en valeur la diversité culturelle et linguistique et le patrimoine cinématographique et audiovisuel européens, garantir son accès au public et favoriser le dialogue entre les cultures;
- Accroître la circulation et l'audience des œuvres audiovisuelles européennes à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union, y compris en renforçant la coopération entre les opérateurs;
- Renforcer la compétitivité du secteur audiovisuel européen dans le cadre d'un marché européen ouvert et concurrentiel favorable à l'emploi, y compris en promouvant les relations entre les professionnels du secteur.

En vue de contribuer à l'achèvement de ces objectifs et dans le cadre des objectifs spécifiques identifiés par la DG INFSO dans son plan de gestion 2007 dans le domaine de l'audiovisuel et des médias, l'Agence exécutive *met en œuvre la majeure partie de l'instrument de soutien communautaire que constitue le programme MEDIA 2007.*

1. Objectif spécifique de l'Agence et actions majeures concernant le nouveau programme "MEDIA 2007" (09 06 01)

L'objectif de l'Agence est de soutenir, par le biais de subventions communautaires, les phases de pré-production (formation, développement) et de postproduction (distribution, promotion) du secteur audiovisuel européen ainsi que l'innovation et le développement technologique.

Ces subventions sont octroyées suite à des appels à propositions.

L'unité P8 est chef de file pour la réalisation de cet objectif et mettre en œuvre, pour chacun des volets suivants, les actions déléguées à l'Agence.

²⁸ Activité ABB 0906 "i2010 – Politique audiovisuelle et programme MEDIA "

1.1. Volet "Formation"

Portant sur la phase de pré-production, ce volet vise à améliorer la qualité et le potentiel des œuvres audiovisuelles européennes en favorisant l'acquisition de compétences et qualifications pour les professionnels de l'audiovisuel dans les domaines de la création de scénarios, de la gestion et des nouvelles technologies, ainsi que la dimension européenne des actions de formation audiovisuelle.

A ce titre, l'Agence exécutive soutient des projets visant à améliorer les capacités de création et de gestion des professionnels de l'audiovisuel européen et à adapter leurs qualifications techniques aux technologies numériques. Ce soutien se traduit par 2 types d'actions:

- Actions de type formation initiale (action 1.1.)
- Actions de type formation continue (action 1.2.).

1.2. Volet "Développement"

Les actions de ce volet visent à soutenir le développement de projets de production destinés au marché européen et international, présentés par des sociétés de production européennes indépendantes dans les genres du documentaire, de l'animation, de la fiction et du multimédia. Par ailleurs, ce volet encourage l'élaboration de plans de financement pour les sociétés et les projets de production européens, en particulier le financement de coproductions.

Dans ce domaine, l'Agence met en œuvre les actions suivantes:

- Soutien aux projets individuels (Action 2.1)
- Soutien aux paquets de projets (Action 2.2)
- Nouveaux Talents (Action 2.3)
- Initiative i2i – Soutien aux projets (Action 2.4)

1.3. Volet "Distribution et Diffusion"

Ce volet a pour objectif d'améliorer la circulation des œuvres audiovisuelles hors de leurs territoires nationaux dans le marché Européen et international et de mettre en valeur leur diversité culturelle et linguistique.

A cette fin, les actions de ce volet encouragent d'une part, les distributeurs à investir dans la coproduction, l'acquisition et la promotion des films européens non nationaux et à mettre en place des stratégies coordonnées de commercialisation.

D'autre part, ce volet vise également à promouvoir la diffusion transnationale des œuvres audiovisuelles européennes produites par des sociétés de production indépendante et à encourager la numérisation des œuvres audiovisuelles européennes.

Enfin, par ses actions, ce volet soutient les salles qui programment un pourcentage substantiel d'œuvres européennes non nationales et les incite à exploiter les possibilités offertes par la distribution en numérique.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce volet, l'Agence gère les actions suivantes:

- Distribution Cinéma sélectif (Action 3.1)
- Distribution TV (Action 3.2)
- Réseau de salles (Action 3.3)
- Soutien automatique cinéma (Action 3.4)
- Sales Agents (Action 3.5)

1.4. Volet "Promotion"

Concernant la phase de postproduction, le volet "Promotion" vise à améliorer d'une part, la circulation des œuvres audiovisuelles européennes et l'accès des professionnels européens aux marchés en Europe et dans le monde. Il encourage des actions communes entre organismes nationaux de promotion de films et de programmes audiovisuels. D'autre part, il intervient pour favoriser l'accès du public européen et international aux œuvres audiovisuelles européennes et pour la promotion du patrimoine cinématographique et audiovisuel européen.

L'Agence met en œuvre les actions suivantes du volet "Promotion":

- Accès aux marchés et réseau des festivals (Action 4.1)
- Festivals (Actions 4.2)
- Promotion des films européens dans le monde (Action 4.3)
- Stands (Action 4.4) (marchés)

1.5. Volet "Développement technologique" (Actions expérimentales)

Ce volet vise à assurer l'adaptation du programme aux évolutions du marché, principalement en liaison avec l'introduction et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

A cet égard, l'Agence gère les actions suivantes:

- Projets Pilotes (Action 5.1)

1.6. Volet "New actions"

Ce volet a pour objectif de soutenir l'accès des sociétés indépendantes européennes aux sociétés fournissant des services financiers et de soutenir la création et l'exploitation de catalogues en ligne d'œuvres audiovisuelles européennes.

L'Agence met en œuvre les actions suivantes de ce volet:

- Access to Finance (Action 6.1) (marchés)
- On-line distribution (Action 6.2)

2. Principales activités de l'unité P8 en ce qui concerne le nouveau programme "MEDIA 2007" et l'achèvement des projets des programmes antérieurs dans le domaine de l'audiovisuel et des médias

En vue de réaliser l'objectif spécifique précité, l'unité P8 assurera l'organisation des réunions d'experts pour l'évaluation des propositions, proposera une liste de projets sélectionnés pour prise de décision par l'ordonnateur, ou par la Commission si la procédure de comitologie est d'application, se chargera de l'engagement et de la contractualisation des projets retenus ainsi que des préfinancements et le cas échéant, des paiements de soldes. L'unité P8 assurera également le suivi des projets (avenants, visites de monitoring).

Par ailleurs, le cas échéant, l'unité P8 veillera à la passation des marchés requis et à la gestion des contrats subséquents en vue de bénéficier de la prestation de services, notamment en matière d'études. Par ailleurs, elle veillera à la préparation des appels à propositions 2008.

En parallèle à la mise en œuvre des actions du nouveau programme "MEDIA 2007", l'Unité P8 poursuivra en 2007 la gestion des projets non clôturés des années antérieures et notamment

concernant les volets des programmes MEDIA Plus et MEDIA-Formation délégués à l'Agence²⁹. Ceci implique le monitoring de ces projets, l'évaluation des rapports intermédiaires et finaux, la conclusion éventuelle d'avenants, les paiements intermédiaires et de solde, les opérations de dégagement et de recouvrement (le cas échéant).

3. Tableau de programmation 2007 (MEDIA 2007)

Le tableau ci-après reprend certains indicateurs spécifiques aux actions du programme "MEDIA 2007" déléguées à l'Agence.

En complément aux indicateurs communs définis au chapitre 2 d) du présent plan de gestion, l'unité P8 fournira un rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs précisés dans l'annexe de la proposition de décision MEDIA 2007 (COM(2004)470) (§ 8.1. "Follow-up arrangements") par rapport aux indicateurs identifiés dans ce même document, e.g. parts de marché.

PROGRAMMATION 2007

090601

MEDIA 2007					
Volets et Actions	Budget total	Nombre d'interventions	Particip. moyenne/intervention	Date publication AO/AP	Dates de début de contractualisation
1. Formation					
1.1. Formation Initiale	1.360.000	8	170.000	mars-07	nov-07
1.2. Formation Continue	4.340.000	27	160.741	dec-06	oct-07
2. Développement					
2.1 Soutien aux projets individuels	5.050.000	132	38.258	dec-06	août & oct-nov-07
2.2 Soutien aux paquets de projets	7.241.240	73	99.195	dec-06	août & oct-nov-07
2.3 Nouveaux Talents	800.000	27	29.630	dec-06	mai-07
2.4 Initiative i2i- Soutien aux projets	2.110.000	60	35.167	dec-06 & mar-07	juin & nov -07
3. Distribution					
3.1 Distribution Cinéma sélectif	12.000.000	450	26.667	janv-07	(avril) & juill & nov-dec-07
3.2 Distribution TV	9.500.000	77	123.377	janv-07	(avril -07) juill & nov -07
3.3 Réseau de salles	2.500.000	1	2.500.000	oct-06	oct-07
3.4 Soutien automatique cinéma	13.185.613	444	29.697	janv-07	fev-dec-07
3.5 Sales Agents	1.000.000	35	28.571	juil-07	fev-dec-07
4. Promotion					
4.1 Accès aux marchés et réseau des festival	4.950.000	49	101.020	févr-07	(mai) nov-07
4.2 Festivals	2.000.000	81	24.691	févr-07	(mai) oct-07
4.3 Festivals pays tiers	800.000	4	200.000	mai-07	nov-07
4.4 Stands (marchés)	2.300.000	4	575.000	oct-07	(juil-dec-07)
5. Développement technologique					
5.1 Projets pilotes	2.000.000	5	400.000	mars-07	nov-07
6. New actions					
6.1 Access to Finance (marchés)	2.000.000	2	1.000.000	mai-07	nov-07
6.2 On Line Distribution	4.000.000	4	1.000.000	mai-07	nov-07
Total	77.136.853	1.483	50.463		

²⁹ Y compris concernant la génération de programmes antérieurs (MEDIA II, ancienne action i2i)

4. Achèvement des projets des programmes antérieurs dans le domaine de l'audiovisuel et des médias (09 06 02)

Le tableau ci-après reprend les prévisions de paiement 2007 pour la gestion des projets non clôturés des années antérieures et notamment concernant les volets des programmes MEDIA Plus et MEDIA-Formation délégués à l'Agence.

Article 09 06 02 — Achèvement des programmes antérieurs dans le domaine de l'audiovisuel et des médias		
09.060200.01	Volets des programmes MEDIA Plus et MEDIA-Formation	57.300.0000
Total*		57.300.000

* * Suivant BIP ("Budget Implementation Plan") / aménagements à être effectués dans les prochaines semaines